

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

CCAS DE MANDUEL
CANTON :
MARGUERITTES
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU PRESIDENT
N°001/2025

Objet : Marché public – Adhésion aux marchés MERCATURA – Equipements informatiques – Brique Bureautique

Le Président du CCAS de Manduel,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n°20-008 du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Président, et pour la durée de son mandat, la préparation, la passation, exécution et règlement des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en fonction de leur montant ;
Vu la procédure de mise en concurrence réalisée par les services de Nîmes Métropole,
Vu la lettre d'engagement annexée,

Considérant les besoins en matière d'équipements informatiques pour le CCAS,
Considérant qu'il convient de régulariser une commande intervenue le 4 mars 2024,

Décide

Article 1^{er} : De signer la lettre d'engagement pour le marché M2023-02 lot 1 « acquisitions de micro-ordinateurs et stations de travail » avec la société Com Network et conclu pour une durée globale prévisionnelle jusqu'en mai 2027.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard.

Publié le :

Fait à Manduel, le, **06 JAN. 2025**

08 JAN. 2025

Le Président du CCAS,
Jean-Jacques GRANAT


